

**ANNEXE - CANDIDATURE**

**SERVICE CIVIQUE 25/26**

Le District de la Sarthe va mettre en place des règles de sélection pour faire le choix de ses volontaires en Service Civique pour la saison 2025/2026.

Notre objectif est de pouvoir permettre à un maximum de clubs de pouvoir bénéficier du dispositif tout en respectant les principes ci-dessous :

1. **Disponibilité des candidats :**

Les volontaires en service civique doivent faire minimum 24h par semaine. Cette mission est incompatible avec le statut d’étudiant - lycéen en 2nde, 1ère ou terminale ou BTS - ou salarié (alternant ou autres contrats supérieurs à 25h/semaine).

Ainsi, ces candidatures seront systématiquement refusées.

Les étudiants à l’Université (ex : Licence STAPS ou autre) pourront être retenus sous réserve de fournir un justificatif sur le nombre d’heures de cours par semaine inférieur à 25h.

1. **Candidature multiple pour un club :**

Pour les clubs souhaitant proposer 2 candidats ou plus, la validation du 2ème n’interviendra que sur un 2ème temps de sélection.

1. **Changement de club pour la saison 25/26 :**

Les clubs qui proposent au District des jeunes ayant une licence joueur avec cachet mutation pour leur club ne seront pas retenus. Sauf en cas de retour dans un club où le candidat a déjà passé au moins 3 saisons consécutives.